

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Rentrée des classes 2008 de l'école obligatoire

Le nombre d'élèves continue à diminuer

La chancellerie d'Etat communique:

Lundi 18 août 2008, les élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire 1 du canton de Neuchâtel regagneront les bancs d'école. Et cette année, selon les dernières estimations extraites de la base de données cantonale au 7 août 2008, la tendance à la baisse amorcée depuis le début des années 2000 (degrés 1 à 6) se poursuit avec une diminution totale des effectifs d'environ 420 élèves pour tous les niveaux de la scolarité (-516 l'an dernier).

Pour cette année scolaire 2008-2009, ce sont ainsi 3.143 élèves qui fréquenteront une des 168,5 classes enfantines, 9.393 élèves une des 514 classes primaires et 7.713 élèves une des 403 classes secondaires (278 élèves sont par ailleurs intégrés en classes de type terminale ou accueil). Une diminution d'effectifs est constatée tant à l'école enfantine (-112 élèves), qu'au primaire (-145) et au secondaire 1 (-166). Les effectifs stabilisés établis à la fin du mois d'août 2008 permettront de vérifier ces informations.

En nombre de classes, le niveau primaire offre 514 classes, soit quatre de moins qu'en 2007. Le niveau secondaire 1 en dénombre 403, soit huit de moins que lors de la rentrée 2007.

Stabilité du nombre d'élèves par classe

Selon les dernières informations disponibles, les statistiques du nombre d'élèves par classe sont stables en comparaison des chiffres de l'année 2007-2008.

Au niveau de la scolarité primaire, malgré la légère diminution du nombre de classes, l'effectif moyen dans le canton de Neuchâtel devrait se situer à 18,3 élèves par classe; il se montait à 18,4 élèves dans le courant du 1^{er} trimestre 2007. Au niveau secondaire 1, la baisse des effectifs a été suivie par une diminution des classes et la moyenne cantonale reste à 19,1 élèves par classe.

Situation sur le marché de l'emploi

Quant au nombre d'enseignants pour cette rentrée 2008-2009, il est de 1.460 EPT (environ 2.000 personnes). A noter qu'une quarantaine d'entre eux a profité du programme de retraite anticipée mis en place par l'Etat. Cette possibilité sera encore offerte en janvier et août 2009.

Sur la cinquantaine de jeunes enseignants ayant obtenu leur diplôme cette année, une trentaine ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou encore un remplacement de longue durée. Les enseignants n'ayant pas trouvé d'emploi fixe à la rentrée d'août 2008 ont toutefois la possibilité d'offrir leurs services pour des remplacements dans les secteurs des écoles enfantines, primaires ou secondaires du degré inférieur.

Concordat HarmoS et Convention scolaire romande

Lors de la conférence de presse tenue ce jour, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), a rappelé que le concordat HarmoS – qui vise notamment à unifier les caractéristiques structurelles principales de la scolarité obligatoire – a été ratifié, tout comme la Convention scolaire romande (CSR), par le Grand Conseil en juin 2008. Tout en soulignant qu'il n'y avait pas de référendum pour le canton de Neuchâtel, elle a annoncé la promulgation de ces deux textes par le Conseil d'Etat en date du 13 août 2008.

Les travaux de mise en œuvre s'ouvriront ainsi à l'automne avec la création de groupes de travail selon une structure participative voulue par le DECS. Des représentants des communes, des directions d'école, des enseignants, des associations professionnelles et des parents d'élèves seront associés à cette phase préparatoire avant l'introduction des innovations prévues de manière échelonnée entre 2010 et 2014, voire 2015. Des séances d'information à l'attention des autorités scolaires communales, des directions d'écoles, des syndicats et des associations de parents d'élèves sont d'ores et déjà prévues pour le mois de septembre 2008.

Commissions scolaires remplacées par des Conseils d'établissement scolaire

Le Grand Conseil a adopté en juin 2008 le projet de la commission législative relatif aux modifications de la loi sur les autorités scolaires. Les commissions scolaires seront ainsi dissoutes de plein droit au plus tard en août 2009 et remplacées par des Conseils d'établissement scolaire consultatifs.

Le conseil d'établissement scolaire consultatif est un organe de participation, un lieu d'information et de consultation. Il constitue aussi une force d'appui et de proposition pour le conseil communal. Les compétences décisionnelles de la commission scolaire (engagement des enseignants, organisation des classes et promotion des élèves) ont été transférées au conseil communal.

Evaluation du travail des élèves

En juin 2007, le Grand Conseil n'est pas entré en matière sur une proposition de réintroduction des notes à l'école primaire. Il a toutefois été demandé d'expliquer le système d'évaluation du travail des élèves construit patiemment au fil des années.

Une brochure sera distribuée à l'ensemble des parents des élèves de l'école primaire afin de maintenir une information de qualité sur un mode d'évaluation qui a fait ses preuves, de présenter le système d'évaluation et d'offrir aux enseignants un document synthétique qu'ils pourront utiliser lors des soirées de parents.

Renforcement des liens Ecole - Familles

Conformément au Programme de législature, le DECS marque la volonté de promouvoir les actions visant à renforcer les liens entre l'école et les familles. S'appuyant sur les travaux de la commission ad hoc, le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) a créé

la rubrique "Ecole-Familles" sur le portail pédagogique neuchâtelois: www.rpn.ch/ecole-familles.

Dès la rentrée d'août 2008, un document de référence sera à disposition sur ce portail. Son but est de faciliter l'accès aux informations concernant l'organisation et le fonctionnement de l'école neuchâteloise aux parents des élèves. Pour chaque thème abordé, des liens permettront d'accéder à une information plus approfondie selon les intérêts et les besoins de chacun.

Les enseignants et les professionnels de l'éducation auront également la possibilité, sur ce portail, de découvrir et/ou de mettre à disposition de leurs collègues des descriptifs d'activités ayant permis une appréciable collaboration entre l'école et les familles.

Nouveautés pédagogiques pour l'année scolaire 2008-2009

Six nouveaux cours destinés aux élèves du secondaire 1 seront introduits lors de cette rentrée scolaire. En français, un nouveau cours de structuration (vocabulaire, orthographe, grammaire et conjugaison) sera destiné aux élèves du niveau 9. En géographie, un nouveau cours sera introduit pour les élèves du degré 6. Un nouveau cours intitulé « Monde contemporain et citoyenneté » - qui complète le mémento « Institutions politiques suisses » introduit en 2006 - sera augmenté d'un chapitre pour les élèves de degré 9. En sciences de la nature et en histoire, un nouveau cours et un nouveau livre destinés aux élèves du degré 8 seront introduits. Enfin, en Education musicale, un nouveau cours sera distribué aux élèves des degrés 7 à 9.

A l'école primaire, un accent particulier sera mis sur la lecture par le biais de plusieurs actions spécifiques allant dans le sens des mesures présentées dans le rapport « Illettrisme » soumis au Grand Conseil en mai 2008.

Gestion des situations critiques: guide pour les enseignants

Le SEO, en collaboration avec le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaire (CAPPES), a réalisé une brochure d'information et une carte d'urgence qui seront distribuées à chaque enseignant.

Les protocoles de gestion des situations critiques sont élaborés pour la quasi-totalité des écoles enfantines, primaires et secondaires 1.

L'information sur le protocole mis au point et sur les attitudes à adopter en cas de situation critique sera dispensée par les directions d'écoles et les commissions scolaires au corps enseignant.

Harmonisation des horaires

Lors de la conférence de presse, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet a rappelé l'importance accordée à la question de l'harmonisation des horaires scolaires. Le DECS demande aux écoles enfantines et primaires de poursuivre les efforts entrepris depuis 2006. Harmoniser les horaires à trois moments sur les quatre que compte une journée d'école a pour objectif de faciliter la vie des familles. Ces exigences s'inscrivent dans le cadre préconisé par HarmoS.

Neuchâtel, le 14 août 2008